

Projet éducatif

L'Institution Sainte Marie est un établissement privé catholique d'enseignement selon le statut promulgué par les Évêques de France. Elle est liée à l'État par contrat d'association.

Fondée par la Congrégation des Pères Maristes, l'Institution Sainte Marie est, pour l'Église, sous l'autorité de Tutelle du Provincial des Pères Maristes. Celui-ci nomme le Chef d'établissement et lui donne une lettre de mission et des orientations.

Le Chef d'établissement, soutenu par la confiance de la Tutelle et selon le statut relatif à sa fonction, est pleinement habilité à exercer son action, au service des élèves, sur l'ensemble de ses collaborateurs et auprès des familles.

La Tutelle garante devant l'Évêque du projet éducatif de l'établissement et de sa mise en œuvre, favorise l'inspiration et le dynamisme de la communauté éducative en référence à l'histoire et à la spiritualité maristes, donnant ainsi à l'institution scolaire son caractère spécifique.

Par sa reconnaissance de la Tutelle des Pères Maristes, l'établissement dit sa volonté d'animer son action auprès des jeunes, selon les valeurs spécifiques à l'esprit mariste. Tous les partenaires de l'établissement sont donc eux aussi engagés dans cette relation

Enracinée dans l'histoire mariste, l'ISM a choisi de défendre et de promouvoir 3 valeurs essentielles, chacune de ces valeurs est déclinée en 3 attitudes.

Chaque attitude est soulignée par une phrase prise dans les textes de référence mariste, explicitée en termes de visée éducative pour nos jeunes.

DISPONIBILITÉ

ACCUEIL

« Ce qui importe avant tout est d'être ouvert au plus d'enfants possible, et peut-être encore avec plus d'attention à ceux qui sont en difficulté; le point le plus fort d'application de notre responsabilité réside dans cette attention aux plus démunis »

(Père Marc PERROT)

Permettre l'accueil des jeunes dans les meilleures conditions de travail et de vie

ÉCOUTE

« Les Maristes portent une attention spéciale aux plus abandonnés, aux pauvres, aux victimes de l'injustice »

(Art. 12 des constitutions maristes)

Savoir percevoir les signaux d'appel des jeunes et y répondre

IMPORTANCE DE LA PAROLE DU JEUNE

« Je pense que nous avons davantage à accueillir des personnalités dans leur diversité; si ces personnalités s'épanouissent selon leurs qualités propres, elles pourront marquer de leur originalité, de leurs qualités spécifiques; nous n'aurons pas à les téléguider, à imposer une sorte de moule, de type d'enfant »

(Père Marc PERROT)

Former des jeunes responsables de leur devenir

SOLIDARITÉ

URGENCE DE LA RENCONTRE

« Une école qui est à l'affût de ce qui naît, de ce qui est possible, de la vie qui palpète chez les jeunes, de ce qui grandit »

(Père François DROUILLY)

Favoriser chez le jeune l'écoute, l'échange et le partage

SOCIALISATION

« Nous ferons notre capital de former nos élèves à des mœurs et à des manières douces, honnêtes, sociales et pures, à une civilité et une politesse toute chrétienne »

(Avis aux maîtres 3, Jean-Claude COLIN)

Apprendre au jeune à vivre et à travailler avec les autres

ESPRIT D'ÉQUIPE

« Après la liberté d'agir seul, la plus naturelle à l'homme est de combiner ses efforts avec des efforts de ses semblables et d'agir en commun »

Développer chez le jeune, le goût d'entreprendre avec les autres

BIENVEILLANCE

DIGNITÉ DU JEUNE

« Être simple, respecter son auditoire, être soi-même, le moins dominateur possible, cela se fait d'autant de façons qu'il y a de visages parmi les êtres humains »

(Père Marc PERROT)

Respecter le jeune dans ses différences

DISCERNEMENT

« Nous traiterons nos élèves avec bonté, douceur, civilité et fermeté »

(Avis aux maîtres, Jean-Claude COLIN)

Développer chez le jeune son esprit critique pour l'amener à assumer ses actes

RESPECT

« Jamais une expression injurieuse, humiliante pour l'élève, beaucoup de patience, de longanimité, jamais aucune voie de fait, ni punir dans un moment d'émotion »

(Avis aux maîtres 72, Jean-Claude COLIN)

Amener le jeune à renvoyer une image positive de lui-même